

Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 8 octobre 2007 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Ordre du jour session extraordinaire du 8 octobre 2007

- Point 1)
07-10X-449 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- Point 2)
07-10X-450 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Adoption de l'ordre du jour du 8 octobre 2007
- Point 3)
07-10X-451 Démission de madame Marielle Rompré à titre de responsable à la bibliothèque
- Point 4)
07-10X-452 Mandat à Bergeron, Thouin, architecte afin d'élaborer une étude de faisabilité pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville
- Point 5)
07-10X-453 Mandat aux ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens afin de préparer un plan directeur pour le Parc des 4 Vents
- Point 6)
07-10X-454 Contre-offre pour la vente du terrain au coin de la Route 125 et de la rue du Château
- Point 7)
07-10X-455 Protocole d'entente de la Halte de Verdure
- Point 8)
07-10X-456 Acquisition de la plage du Lac des Pins
- Point 9)
07-10X-457 Travaux d'empierrement au Lac McGill

Point 10)

07-10X-458 Travaux d'aqueduc et d'égout sans permis au 1717, 1721 et 1725 Route 125

Point 11)

07-10X-459 Remplacement du Ford Escape 2003

Point 12)

Avis de motion règlement 715-07 décrétant un emprunt de 119 969,33\$ pour l'exécution de travaux d'empierrement d'un secteur du Domaine Patenaude (de la rue Pékan vers le nord).

Point 13)

Période de questions

Point 14)

07-10X-460 Levée de l'assemblée extraordinaire du 8 octobre 2007



Point 1)

07-10X-449 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

07-10X-450 Adoption de l'ordre du jour du 8 octobre 2007

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 8 octobre 2007 est accepté.

ADOPTÉE

Point 3)

07-10X-451 Démission de madame Marielle Rompré à titre de responsable à la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE madame Marielle Rompré démissionne de son poste de responsable à la bibliothèque municipale.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre l'objectif d'accorder l'accès à une bibliothèque municipale à la communauté Juliennoise.

CONSIDÉRANT QUE le poste demeurer vacant requiert une personne qui planifie et dirige toutes les activités de la bibliothèque suivant les orientations de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le titulaire doit plus spécifiquement assurer;
L'administration générale, notamment en ce qui concerne
L'élaboration du plan d'action et des prévisions budgétaires
La conservation et mise à jour de la collection de livre,
Le recrutement de bénévoles,
Le service de prêt et l'aide aux usagers
L'animation et la promotion des activités bibliothécaire

La gestion financière et le contrôle des budgets d'opération.

La gestion de service Internet disponible aux usagers de la bibliothèque.

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par ; Benoît Ricard, district 6

Et résolu

Que la Municipalité remercie sincèrement madame Marielle Rompré pour ses 11 années de loyaux services envers la population de Sainte-Julienne.

Que la Municipalité mandate le Directeur Général/Secrétaire trésorier à préparer la documentation requise pour un affichage de poste de Responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE

Point 4)

07-10X-452 **Mandat à Bergeron, Thouin, architectes afin d'élaborer une étude de faisabilité pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Julienne est au prise avec une importante problématique de décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Julienne et la MRC de Montcalm vivent d'importantes problématiques au niveau de l'emploi chez les jeunes adultes;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Jeunesse Emploi est situé dans la Municipalité de Ste-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Jeunesse Emploi a développé un projet novateur visant à faciliter la ré-intégration des jeunes adultes sur le marché de l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE pour la mise en place de ce projet, le Centre Jeunesse Emploi aura besoin de locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Julienne désire appuyer l'initiative du Centre Jeunesse Emploi concernant la création d'une future Cité des Jeunes;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice logeant actuellement les organismes communautaires est vétuste et désuet et demande un remplacement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Julienne se doit de relocaliser ses organismes communautaires dans des locaux mieux adaptés et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Julienne désire profiter du projet-pilote et innovateur au Québec, qui serait l'implantation d'une Cité des Jeunes, afin d'établir des liens inter-générationnels, en permettant à l'intérieur d'un bâtiment multi-fonctionnel la cohabitation des jeunes et des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire solliciter l'aide du programme FIMR (volet 3);

En conséquence

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

Que la Municipalité entreprenne une étude de faisabilité pour la réalisation du dit projet;

Que la Municipalité mandate la firme Bergeron, Thouin, architectes à réaliser la dite étude qui devra comporter;

1. Estimé des besoins
2. Estimé budgétaire des coûts du projet
3. Croquis et perspectives
4. Montage du dossier pour présentation au gouvernement

Que la Municipalité accorde des crédits budgétaires d'un maximum de 24,900\$ (taxes incluses) en faveur de la firme Bergeron, Thouin, architectes à même le poste budgétaire 01-211-10-000 (excédent annuel 2007 des taxes foncières générales) pour effectuer le mandat au poste

Que le Maire et le Directeur des Services techniques sont responsables du suivi du projet.

ADOPTÉE

Point 5)

07-10X-453 **Mandat aux ingénieurs afin de préparer un plan directeur pour le Parc des 4 Vents**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité remet en question la composition des installations du Parc 4 Vents

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité éprouve des difficultés à réaliser le développement du Parc 4 Vents

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Que la Municipalité mandate la firme d'ingénieur Leroux, Beaudoin, Hurens et ass à réaliser un plan directeur pour le Parc 4 Vents.

Que la Municipalité accorde un crédit budgétaire maximum de 15,000\$ (plus les taxes applicables) à même le poste comptable numéro 01-211-10-000 (excédent annuel 2007 des taxes foncières générales) et autorise un transfert au poste 1-02-701-30-411.

Que la Directrice du Service des loisirs est responsable du suivi du dossier.

ADOPTÉE

Point 6)

07-10X-454 **Contre offre pour la vente du terrain au coin de la Route 125 et de la rue du Château**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité poursuit toujours des négociation pour la vente de l'immeuble comportant le numéro de matricule 8796-31-2586 et situé au coin de la rue du Château et la Route 125.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté une résolution de portant le numéro 07-09X-420 sollicitant un prix de vente de 25,000\$ pour la vente du dit immeuble;

CONSIDÉRANT QU'un potentiel acheteur a soumis une contre- offre d'achat au montant de 19,000\$

En conséquence

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

Que la Municipalité dépose une contre-contre offre de 22,000\$ pour la vente de l'immeuble mentionné ci haut.

ADOPTÉE

Point 7)

07-10X-455 Protocole d'entente de la Halte de Verdure

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à signer un protocole d'entente avec la Chambre de commerce de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce est en contravention avec les articles à l'égard de la surveillance de la plage et le vidange des poubelles les fins de semaine.

En conséquence

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par; Benoît Ricard, district 6

Et résolu

Que la Municipalité convoque le président de la Chambre de Commerce afin de clarifier les intentions de l'organisme face à ses obligations envers la Municipalité.

ADOPTÉE

Point 8)

07-10X-456 Acquisition de la plage du Lac des Pins

CONSIDÉRANT QUE le conseiller municipal du district concerné n'est pas présent à l'assemblée;

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le dossier d'acquisition de la plage de Lac des Pins est reporté à l'assemblée suivante.

ADOPTÉE

Point 9)

07-10X-457 Travaux d'empierrement au Lac McGill

CONSIDÉRANT QUE le Conseiller du district numéro 2 désire faire faire la réfection des chemins des rue Martine, Marilyn et Girard;

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4
Appuyé par : Stéphane Breault, district 2
Et résolu

Que le Directeur du service technique complètent l'Annexe A' décrivant les travaux requis pour la réfection des chemins en asphalte.

Que Directeur de Services technique devra présenter ses recommandations à l'égard du remplacement des ponceaux transversaux sur les dites rues.

Que le Directeur général prépare un projet de règlement pour la réalisation des dits travaux

ADOPTÉE

Point 10)

07-10X-458 **Travaux d'aqueduc et d'égout sans permis au 1717, 1721 et 1725 Route 125**

CONSIDÉRANT QUE a obtenu un permis d'agrandissement portant le numéro 17185 .

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ne respecte pas l'article 33 du règlement de construction # 379 à l'égard des dispositions applicables au raccordement à l'égout et à l'aqueduc.

En conséquence

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4
Appuyé par : Benoît Ricard, district 6
Et résolu

Que la Municipalité via ces inspecteurs entreprenne les procédures auprès du propriétaire de l'immeuble afin qu'il se conforme au règlement # 379.

ADOPTÉE

Point 11)

07-10X-459 **Remplacement du Ford Escape 2003**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location pour le véhicule du Service d'urbanisme prend fin.

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Céline Daigneault, district 4
Et résolu

Que la Municipalité mandate le Directeur général/secrétaire trésorier d'aller en soumission pour deux types de véhicule de la marque Ford; notamment un model Escape 2008 traditionnel et un model Escape 2008 de type Hybrid.

ADOPTÉE

Le maire se retire pour le point sous prétexte qu'il y a apparence de conflit d'intérêt et cède sa place de président d'assemblée à la mairesse suppléante, madame Manon Desnoyers.

Point 12)

Avis de motion règlement 715-07

7121

Un avis de motion est donné par Benoît Ricard du district numéro 6 afin qu'à une séance subséquente le règlement 715-07 soit adopté décrétant un emprunt de 119 969.33\$ pour l'exécution de travaux d'empierrement des rues du Vallon, du Coteau, du Plateau et une partie de la rue Bocage, du Domaine Patenaude .

Le maire reprend sa place à titre de président de l'assemblée.

Point 9) Période de questions

Point 10)

07-10X-460 Levée de l'assemblée extraordinaire du 8 octobre 2007

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 8 octobre 2007 est levée à 20h50.

ADOPTÉE

*Pierre Mireault
Maire*

*Claude Arcoragi
Directeur général*